



INFORMATIONS BOURSES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS ET PRISES EN CHARGE

La deuxième Commission d'attribution des Bourses aura lieu en octobre. Les dossiers de demande sont à votre disposition au Lycée et sur le site du Consulat de France.

**VOUS ETES PRIÉS DE CONSULTER LA DATE LIMITE DE REMISE
DES DOSSIERS DE DEMANDE OU DE REVISION
sur le site du Consulat Général de France**

<http://www.consulfrance-sanfrancisco.org/spip.php?rubrique200>

AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTÉ APRÈS LA DATE PUBLIÉE

En cas de changement de situation depuis le mois de janvier 2009, vous pouvez demander une révision de la bourse qui vous a été accordée en adressant une demande accompagnée des pièces justificatives à Madame Carine Courcoux (415) 616-4913.

Par ailleurs, si votre situation est inchangée et que le montant qui vous a été alloué ne vous satisfait pas, vous êtes également autorisé à présenter un recours auprès de la Commission Nationale des Bourses à Paris sous couvert du Service des Bourses du Consulat Général de San Francisco.

Pour plus d'informations concernant les bourses scolaires, vous pouvez consulter le site du Consulat Général de France : www.consulfrance-sanfrancisco.org